

# LE NORD

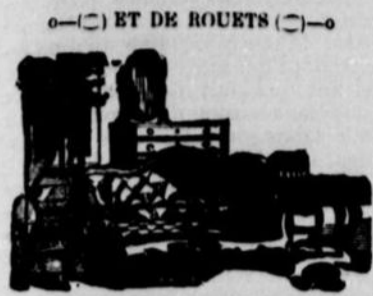
## EMPARONS-NOUS DU SOL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE  
DU NORD

ST-JEROME, 28 AVRIL 1889

J. J. GRIGNON  
Rédacteur

FABRIQUE DE MEUBLES



P. L. Y. VEZINA

ST-JEROME  
Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE,  
Voisin de M. Papin.  
Sideboards, Tables, Canapés,  
Chaises, Sets de salon, Sets de  
chambre, etc., etc.  
Rouets, Moulins à laver, etc., etc.  
Tournage, Découpage, Plainage.

Achats de bois de toutes sortes, soit scés  
ou en billots, au plus haut prix.  
Le chemin est ouvert en face de la mon-  
tée de Montigny.

1 a 5 a

LA  
BANQUE DU PEUPLE  
EN FACE DU PONT  
ST-JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte  
de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi.  
Intérêt payé sur dépôts à terme.  
Traités et lettres de change achetées et  
vendues payables dans toutes les parties  
du monde.  
J. A. THEBERGE  
Gérant  
St Jérôme, 20 Mai 1888.

BANQUE  
Ville-Marie  
—AGENCE DE—  
STE-THERESE.

Prête sur BILLETS, reçoit les argents  
en l'ESPOIR quelqu'en soient le montant,  
l'INTÉRÊT sur ceux à terme, et fait  
en général toutes les TRANSACTIONS  
DE BANQUE.

Bureau ouvert de 10 h. A. M.  
à 3 h. P. M.  
Fermé le samedi à 1 h. P. M.  
M. BOISVERT.  
Gérant.  
6m 12 j 8.

Boutique à Louer.  
Local de 85 pieds sur 25, avec transmis-  
sion de pouvoir, dans le centre de la ville.  
ALF. A. LAVIOLETTE.

MACHINE  
—A—  
Bardeaux "EUREKA"  
LA MEILLEURE SUR LE MARCHÉ.  
CAPACITÉ AU-DELA DE 20,000  
BARDEAUX PAR JOUR.  
AUTRES SORTES A PRIX MODÉRÉS.  
Echantillon à la "FONDERIE  
DUMONTVILLE."  
ALF. A. LAVIOLETTE  
Agent, St Jérôme, 19 Février 1889

LA MEILLEURE SUR LE MARCHÉ.  
CAPACITÉ AU-DELA DE 20,000  
BARDEAUX PAR JOUR.  
AUTRES SORTES A PRIX MODÉRÉS.  
Echantillon à la "FONDERIE  
DUMONTVILLE."  
ALF. A. LAVIOLETTE  
Agent, St Jérôme, 19 Février 1889

A VENDRE

200 acres de BONNE TERRE à St Jovite,  
à un mille du village et à un demi mille de  
la station du chemin de fer projeté. Sur  
ce lot de terre il y a environ 110 acres en  
bon état de culture, une maison 75 x 20,  
une grange 60 x 40 et autres dépendances.  
Le tout en bon état et sera vendu à bon  
marché pour de l'argent comptant.  
S'adresser à  
FRS. LEONARD,  
St. Jovite.

A VENDRE

Jusqu'au mois de mai prochain, au moulin  
à farine Dorion, en la ville de St. Jérôme,  
surtout de farine de sarrasin que vous en  
voudrez acheter, et aussi un sarrasin nou-  
veau pour semences. Ce sarrasin n'est  
pas le sarrasin noir, il fait meilleure farine,  
produit plus que le noir, etc. Donnez vos  
ordres tout de suite afin d'avoir le temps  
de le faire venir. Le prix sera de 80c à  
90c.  
ANTOINE LAUZÉ,  
meunier.

AVIS

est présentement donné qu'une demande  
sera faite au Parlement du Canada à sa  
prochaine session pour un acte aux fins  
d'incorporer une compagnie dont l'objet  
sera de construire et mettre en opération  
une ligne de chemin de fer et embranche-  
ments de quelques points au ou près du  
poste du troisième mille, sur la ligne de  
frontière entre Ontario et Québec, de là à  
l'est jusqu'à quelque point à ou près de la  
ligne de la plus haute crue du fleuve St  
Laurent.  
Daté le 17 janvier 1889  
A. FERGUSON,  
Procureur des Requerants.

P. F. E. PETIT  
NOTAIRE  
ST-JEROME  
(Maison Lélang)

LOUIS BELANGER  
AVOCAT  
ST-JEROME  
(Maison Lélang.)  
12 a. 1888

J. T. LETOURNEUX  
Peintures, Huiles, Vernis, Teintures,  
Mécaniques patentées, etc.  
MONTREAL  
No. 259 Rue St-Paul

BIJOUTERIES! BIJOUTERIES!  
EUGENE MARCHAND  
Horloger et Bijoutier  
Rue Saint-Georges  
BLOC BASTIEN

Un assortiment complet de montres, hor-  
loges, bijoux, bijoux de mariage, etc.  
tous en mains. Réparages de montres  
horloges et bijoux faits à courts délais et  
satisfaction garantie.  
Montres en nickel pour \$2.75 31 oct.

PIERRE SIMARD  
SUCESSEUR  
DE  
W. E. ELLIOTT  
MAGASIN  
D'Épicerie, Vins, Liqueurs, Grains,  
PROVISIONS, FAIENCE,  
COIN DES RUES  
St-George et Ste-Ande  
Bâtiment Hill et

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Terrebonne  
Dans et pour le Comté de Terrebonne,  
THOMAS DUROCHER, cultivateur de la  
paroisse de St-Jérôme, comté de  
Terrebonne, Demandeur,  
vs  
LUCIEN GAGNON, ci-devant de la pa-  
roisse de Ste-Thérèse de Blainville,  
dit comté, présentement absent de  
cette paroisse. Défendeur.  
Il est ordonné au défendeur de compa-  
raître dans les deux mois.  
LOUIS LABELLE, G.C.C.  
Agent, St Jérôme, 19 Février 1889

No 16  
FEUILLETON

### L'ANGE DU FOYER

XLII  
LE TERRIBLE SECRET  
(Suite)

Ils étaient, — comment ne l'eussent-ils pas compris? — sur la pente d'une divulgation décisive.

Ce qu'ils allaient apprendre, c'était le secret de Rose Mignon: ce secret obstinément enfoui au fond d'elle-même, soupçonné par eux, jamais dévoilé.

D'instinct, avec cette simultanéité qui toujours reflétait l'accord de leurs intuitions, ils surveillaient la chambre où Gervaise avait déposé son élève.

Leur coup d'œil se heurtait à la porte, et le porte semblait close.

Une sensation d'anxiété, cependant, les tenaillait tous les deux.

Rose percevait-elle le son des voix? La signification des mots lui parvenait-elle en sa retraite?

Comment savoir? Quelque près qu'elle fût, tout leur interdisait d'aller à elle.

Dans un nouveau déchaînement, la marquise reprenait:

—Cet effroyable passé me bouleversait; et pourtant je l'affronte, j'en évoque les dégoûts, les horreurs, aiguillonée par je ne sais quelle impulsion...

—Et moi, interjeta Adhémair, j'écoute, pris de je ne sais quelle pitié...

Tantôt, il écumait de rage. Maintenant, il croisait les bras, dans une posture goguenarde; le bouillonnement qui était en lui crevant soudain, s'affaissant sous son excès même. A l'atroce colère, une longanimité méprisante se substituait, sans transition.

Claire avait recommencé à parler, indécise, l'organe assourdi. — Ce ton provoquant la révélation, plus acerbe.

—Vous! fit-elle, apostrophant directement le marquis; vous, vous avez été le bourreau de ma fille. Vous l'avez harcelée d'une implacable haine. Ce n'était pas assez. Vous vouliez la flétrir! Sa pureté, sa jeunesse ne pouvaient trouver grâce devant vous qui jamais n'avez respecté rien, en qui tout atôme de sens moral est desséché et dont l'âme vénale n'est tendue que vers ce but: l'argent... L'argent pour votre faste, pour vos plaisirs, pour vos orgies... Vous n'aviez suscité que ma ruine, il vous fallait mon désespoir. Les lambeaux de ma dot engloutie, je les défendais pour notre fils, pour Rose. Et je défendais surtout leur honneur. — Vouloir conserver intact le nom dont Théobald est l'héritier, c'était m'interdire de dénoncer votre ignominie, c'était m'astreindre à la cacher par tous les moyens. — En disputant miette à miette leur dernier morceau de pain, je luttais pour mes enfants. Lutte inégale, si je n'eusse compté sur un allié... Lutte impossible, depuis la nuit où, il y a deux mois, mon père me manqua tout d'un coup...

Un sanglot lui venait. Elle se domptait, devantant toute réplique. Et, précipitant son débit:

—Le lendemain de cette nuit néfaste, vous réclamiez de moi cent mille francs, cent mille francs perdus au jeu: une dette d'honneur, comme disent vos pareils. Une dette dont ma signature seule, au bas d'une procuration, était capable de vous libérer. Je la refusais, cette signature. Vous imploriez, vous exigez, vous adjuriez et vous blasphémiez. Tour à tour, vous vous faisiez féroce ou rampant. Moi, une fois par hasard, j'oubliais que je vous avais accoutumé à moins d'insubordination; je m'exonérais du préjugé qui m'avait instituée pour notre fils, pour moi-même, gardienne jalouse du nom souillé

par vous; je banissais la peur du scandale, cause de ma pusillanimité. Je persistais dans mon refus "Signez!" vociférez-vous. Je repoussai la plume. Votre main, alors s'abaissa vers la table, saisit le lourd encrier de bronze, se leva sur moi...

A mesure que la marquise se retraçait ces péripéties, son accent montait à un diapason plus haut.

Elle dut cependant s'interrompre. Une exclamation de l'auditoire couvrait sa voix.

Exclamation unanime, indignée, dans laquelle se perdit cet effort de lâchage de Cornebize:

—Pour une scène réussie, voilà une scène réussie! Avec un tremolo à l'orchestre et Sarah Bernhardt dans le grand rôle, quel succès, mes agneaux, quel succès?

La révoltante tirade, personne ne l'entendit.

Elle était couverte par les clameurs. D'un signe, Claire les apaisait.

—Écoute, Gervaise, reprit-elle; écoute, Roger; écoutez tous!... C'était le soir, dans la bibliothèque. La lueur de la lampe n'éclairait que nous seuls.

Le descendant des Mondauphin, le gentilhomme dont les ancêtres furent contemporains des croisades, se ruait sur une femme sans défense. Que voulait-il de cette femme, le rejeton des preux? Lui extorquer quelques rouleaux d'or! Me brisant les poignets, d'une secousse il me jetait à genoux sur le tapis... "Signez!—Non!—Signez, vous dis-je!" La massue qu'il balançait au-dessus de ma tête ponçait l'injection. —"Rose, crieai-je, Rose, au secours!" Dans toute cette demeure si peuplée, je n'avais qu'un défenseur: elle, rien qu'elle, ma fille...

Les gens, les mercenaires étaient à la dévotion du maître. "Rose, au secours!" Il ricanait: "Rose ne viendra pas, ne se mettra pas entre nous, car ce n'est pas vous qu'elle aime, c'est moi!" Mais une porte s'ouvrait violemment; une voix vengeresse s'élevait: —"Rose l'entend, démon! Elle te crie: mensonge!" Une enfant s'élançait au-devant du coup destiné à sa mère... Et tandis que la main homicide, déviant sous ce choc, retombait inerte, le marquis proférait une imprécation. Et c'était Rose à présent, qu'il anathématisait; Rose, dont l'intrepidité venait soutenir ma résistance; Rose qui, rudoyée, incriminée, excitée par les invectives, allait, de ses répliques, dessiller mes yeux restés aveugles trop longtemps...

La marquise s'interrompit, comprimant sa poitrine où résonnaient les sourdes pulsations du cœur se soulevant en bonds désordonnés.

Derrière elle, chacun retenait son souffle. Devant elle, Adhémair continuait à exprimer par des haussements d'épaules ses dénégations.

Mais elle ne voyait plus Adhémair, elle n'avait plus conscience ni du lieu où elle était, ni des êtres qui peuplaient ce lieu. Oppressée, le regard dans le vide, le timbre cassé, semblant ne parler qu'à elle-même:

—Alors, poursuivit-elle, je l'appris: quelles que soient les limites qu'une infortune ait atteintes, elles peuvent être reculées... Dans cet aristocratique séjour où le malheur était entré avec moi, il y avait place pour un malheur autrement exorbitant... Depuis des mois, le marquis obsédait ma fille de ses visées inconvenantes. Depuis des mois, obscurément, il dirigeait contre elle une œuvre de subornation. De tout temps, il l'avait détestée. Il l'avait jalouée, après la naissance de Théobald. Pour elle, jamais il n'avait eu l'élan d'une caresse; jamais il n'avait témoigné, même en la plus infime mesure, d'un attachement qui eût, plus tard, sinon excusé, du moins expliqué par une aberration d'affection les subites ardeurs d'un sentiment coupable. Il n'avait éprouvé que haine, jusqu'au

jour où s'étaient allumés ses appétits. La divine beauté de la jeune fille qu'il avait exécuté enfant aiguillonnait en lui une violente passion. Rose, dès lors, n'avait plus connu de trêve aux galanteries dont l'assaillait le libertin. Vis-à-vis de moi, elle se taisait, pensait-elle. Ses calculs ne le trompaient pas. Elle se taisait, en effet. Je lui avais caché mes supplices. Elle me cachait cette honte. Et il avait pu prendre pour les prémices d'une adhésion ce stoïque scrupule de la pudeur révoltée... Mais voici que poussée à bout elle rompait le silence, à présent! Tout ce qu'elle avait enduré de lui, elle le lui crachait à la face... Et à son tour, il jetait bas le masque, lui! La colère qu'il avait provoquée semblait dissiper la sienne. L'ignoble satire applaudissait. Rose lui apparaissait plus belle en son indignation. Et, cynique, il le lui disait! Il le lui disait devant moi! Et pour satisfaire sa fantaisie de blasé, il ne reculerait plus devant aucune entreprise...

Mme de Mondauphin s'interrompit encore.

De la chambre voisine, s'échappait un gémissement, comme le bruit d'un sauglot étouffé.

Mais déjà ce bruit faible, vers lequel Claire tendait l'oreille, se fondait parmi la rumeur générale qui perçait de nouveau; Roger, fou, les narines frémissantes, les lèvres crispées, égrenant des paroles confuses, prêt à foncer sur Adhémair, mais retenu par Gervaise cramponnée à lui; Aubanel, échauffé jusqu'au rouge brique, grommelant à l'adresse de Boirot, en désignant le marquis.

—Oh! n'avoir pas le droit de tordre le cou à ça!

Cornebize, enfin, Cornebize jubilant, chantonnant près de Lazarre, que ces confidences sournoises commençaient à agacer de la façon la moins équivoque:

—Quand je vous le certifiais que nous en aurions pour notre argent!

Soit que l'attitude de la masse des auditeurs le rendit circonspect, soit qu'il estimât qu'aucune occasion ne pouvait, mieux que ce tumultueux suris, être propice à une retraite, Adhémair de Mondauphin faisait demi tour vers l'escalier.

Du même geste impérieux que tantôt, la marquise le riva sur place; lui, tenant tête à l'orage qui grondait, se campa dans la pose orgueilleuse de tantôt.

—Le jour de l'infâme est venu, reprenait Claire, le jour où il doit être cloué au pilori!... Moi aussi, je suis à bout de stoïcisme! moi aussi, j'ai épuisé la résignation!... Rien ne m'est plus; la coupe a débordé! Adviennent de moi que pourra!... Il n'avait plus à feindre, maintenant, le bourreau; depuis la veille, mon père agonisait, il le savait et il proclamait hautement:

"Quand les obstacles me gênent, je les anéantis." Entre ma fille et lui, un obstacle unique subsistait, désormais: moi... Lui fallût-il ma mort pour commettre son crime, il le consommait! Ou Rose lui appartenait, ou je devais périr!

Enfin elle s'exaltait, s'exaspérait de plus en plus. Mais Adhémair persistait dans sa contenance. Il ne s'y maintenait qu'à grand-peine, néanmoins, et cette accusation dernière suscita de sa part un semblant de protestation.

—C'est faux! répliqua-t-il sur le ton du dédain.

Claire continuait:

—Moi morte, double profit pour lui, n'est-ce pas? L'usufruit d'un patrimoine imminent et l'assouvissement d'une passion monstrueuse... Oh! pour se rassasier de luxure, il ne tuerait pas brutalement! Pour se gorger de ma fortune, il ne s'exposerait pas à la vindicte des lois!... Non... Il avait des moyens à lui, des moyens raffinés qu'il saurait mettre en œuvre...

Roger, sous l'enlacement dont l'enveloppa sa mère, se tordait comme au contact dévorant d'un bûcher. Tout son sang lui était monté à la face. Des larmes de rage jaillissaient de ses yeux.

Et l'ouvrière aussi avait au bord des cils des pleurs cuisants. Elle les confondait avec les pleurs de son fils. Ah! misère des misères! Le secret de Rose, ils l'approfondissaient, enfin! Ils en sondaient mentalement les replis! Lui, dans les affres de son cœur aux immuables adorations; elle, dans l'effervescence de ses angoisses maternelles.

Tout ce qu'ils éprouvaient, ils se l'étaient communiqué en un éclair de leurs prunelles. Tout ce qu'ils conservaient de présence d'esprit, ils l'employaient à supporter l'aspect du monstre à figure humaine narguant, à six pas d'eux, leur écrasement.

Si Mondauphin, pourtant, se dominait encore, derechef, sous le courant hostile qu'il sentait croître, s'amasser contre lui, il laissa échapper, et avec emportement, pour le coup:

—Cette femme est folle! Je le répète, ce qu'elle dit est faux!

La marquise reprenait, sans rétorquer la riposte, sans même l'ouvrir:

—Une heure après, nous étions arrachés l'une à l'autre: Rose clouée dans sa chambre, moi, prisonnière dans le parc... Quelle nuit!... Nous nous consumions au milieu de tourments comparables à ceux de l'enfer... Oh! ce lendemain... Lui railait-il jamais?...

Un spasme la secoua; mais elle était soutenue par une opiniâtreté de fer.

—Le matin vint trop tôt, poursuivait-elle d'une voix creuse. A l'aube, la chambre de Rose était vide, le lit sans dessus dessous. Les draps accrochés bout à bout avaient servi à l'évasion... Evasion de la geôle et évasion de la vie, à la fois... L'existence de la mère menacée, l'enfant l'avait rachetée au prix de sa propre existence... Il ne restait d'elle que quelques lignes, marque suprême de sa résolution... Ah! quand dans ma cellule l'abject sclérot m'apparut ce billet mortuaire; quand, après d'interminables pourparlers, d'insidieuses récriminations, d'hypocrites litanies, il me remit en demeure d'apposter l'écrit repoussé par moi le soir précédent, avec quelle hâte j'apposai au bas ma signature!... "Prenez tout, gardez tout! Mais ma fille, rendez-la moi!" Je redevins libre... Il n'était plus temps!... Levées, les consignes distribuées dans l'hôtel; rompu, le cordon sanitaire établi autour de la lépreuse. Mais mon élargissement n'avait pour résultat que la confirmation de la hideuse vérité: Rose était morte!

Elle leva un bras, lentement. Droite, immobile et farouche, elle ressemblait, avec ce bras étendu, implacable comme tantôt, à la statue de la Vengeance. Son doigt désignait Adhémair.

—Morte! morte, ma fille!... Cet homme, qu'est-il donc, sinon son meurtrier!

Le marquis n'aurait plus son empire sur lui-même qu'au prix de contorsions frénétiques.

—Fausseté! Imposture! lança, cette fois dans un paroxysme de courroux, sa bouche à l'arc furieusement tendu. Cette femme est folle, vous dis je, folle à lier! Rose avait cédé à l'entraînement du délire. Toute autre insinuation n'est qu'une impudente calomnie! Si elle m'entendait, elle l'attesterait comme moi!

Mais avant que la dernière syllabe n'eût expiré sur ses lèvres, au fond de la pièce, la porte jusqu'alors entrebâillée faiblement s'ouvrait avec violence. A travers l'atelier, une voix irritée jetait:

—Rose l'entend, démon! Elle te crie: mensonge!

(A continuer)

LE NORD
Journal Hebdomadaire,
Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par
La Cie d'Imprimerie de NORD.
JOSEPH GRIGNON, Z. DRAPEAU,
Redacteur. Administrat.

Abonnement.....\$1.00 par année
" " " " 50 c. pour 6 mois
ANNONCES
Première insertion.....10 cts la ligne
Insertions subséquentes..... 5 cts "

Toutes correspondances doivent être
adressées :
Z. DRAPEAU,
Fermier de l'imprimerie du Nord,
St-Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.

LE NORD
SAINT-JEROME, 25 AVRIL 1889.

REVUE DE LA SEMAINE.

-M. A. Turcotte, procureur gé-
néral, vient d'apprendre à sa gran-
de confusion que l'urbanité de Mgr
Lafleche ne gêne pas la fermeté de
ce digne prélat. Ayant goûté l'affa-
bilité et la courtoisie de sa Grandeur
et de son entourage, dans la soirée
du six avril dernier, comme il le dit
lui-même, il était loin de s'attendre
à sa prochaine disgrâce.

Or, ce que M. Turcotte trouve
disgracieux, c'est une lettre de Mgr
Lafleche adressée, dès le lendemain
de cette soirée, à M. N. Duplessis
député de St-Maurice, déclarant en-
tr'autres choses, que sa Grandeur
s'était inutilement adressée à l'hon-
orable Premier-Ministre pour a-
mender la loi des licences et pour
rétablir le Conseil de Ville de Trois-
Rivières dans son droit d'octroyer
et de refuser les licences, qu'à son
grand regret, le premier-ministre
lui avait fait une réponse négative,
qu'elle avait vu avec autant de sur-
prise que de regret, l'opposition que
M. Turcotte avait faite à cette me-
sure demandée par son évêque.

M. Turcotte a riposté par une lettre
de protestations, non pas de soumis-
sion mais de surprise. D'un front
admirable, il ose se plaindre du
choix de sa Grandeur qui s'est
adressée à M. Duplessis, député
de St-Maurice, préférablement à
lui, ministre député de Trois-Ri-
vières. Or le Courrier du Canada
le convaincant par une lettre de sa
Grandeur en date du 5 Juin 1888
qu'elle s'est adressée à lui en ter-
mes ou ne peut plus pressants et
qu'au mépris de cette sollicitation
de haut lieu, il a travaillé de concert
avec le premier-ministre à repous-
ser les prétentions de la cité de
Trois-Rivières contre l'intérêt de la
morale et de la religion.

-Plusieurs journaux blâment le
juge Dugas d'avoir condescendu à
l'entrevue demandée par les amis
de Morrison, dans le but de lui alie-
ner la sympathie de ses compatriotes
s'il refusait l'alternative de se
livrer à la justice. Malgré les expli-
cations étendues du juge Dugas, sa
conduite reste plus que jamais inex-
pliquable et son cas est unique dans
les annales de la justice.

M. Dugas n'avait pas plus à tra-
iter avec Morrison en preux cheva-
lier qui lutte de courtoisie avec son
adversaire, avant de croiser la lan-
ce avec lui, qu'en victime du coupe-
jarret qui dicte ses conditions la da-
guc au poing. Il représentait la jus-
tice qu'aucune résistance et qu'au-
cune sollicitation ne peuvent en-
traver.

Les amis de Morrison ont simple-
ment prouvé leur complicité et il
ne restait qu'à les écrouer en lieu
sûr. Quant à Morrison, le juge Du-
gas pouvait-il lui promettre autre
chose qu'un procès en due forme
avec le risque de la corde?

Nos lecteurs attendent sans doute
une réponse quelconque à l'interro-
gatoire du Colom mécontent dont
nous avons publié la correspondance
dans notre dernier numéro.

Il fait si bon d'arriver à quelque
chose de positif dans une attente
aussi perpétuelle que celle des colons
nos amis. Nous ne pouvons, nous-
même cacher le malaise dont nous
sommes obsédés à la suite de la nou-
velle déception qui nous vient avec

le printemps. Il nous tardait gran-
dement d'apprendre à nos amis du
Nord que des centaines de travail-
leurs venaient de s'enrôler à la
compagnie, que le pic et la mine
jouaient sans relâche et se faisaient
jour à travers d'énormes blocs de
pierre, que la locomotive avait jeté
sa clameur assourdissante aux échos
des Laurentides, que le nouveau
chemin avait enfin rapproché Ste-
Agathe à deux pas de St-Jérôme.
Triste mécompte! s'il ne nous restait
la certitude que la réalisation de ce
projet peut être différée mais non
pas abandonnée. Si le zèle public
peut se ralentir l'intérêt particulier
est toujours ardent à son œuvre, et
l'aide que cette entreprise a reçue
des deux gouvernements, fédéral et
local, est une sollicitation assez
puissante pour ne pas faillir à dé-
terminer l'initiative privée des capita-
listes. Il n'y a pas longtemps qu'un
cablegramme nous apprenait qu'un
obstacle sérieux à l'action de M.
Beemer venait d'être levé avec la
négociation des débetures du che-
min de fer du lac St-Jean. On nous
informait d'autre source qu'il restait
peu à faire pour la négociation des
débetures du Pontiac. Si M. Bee-
mer a investi ses fonds dans quelque
entreprise de chemin de fer anté-
rieure à la nôtre il n'est que juste
d'en attendre la rentrée pour en
faire l'application à la construction
du nôtre.

Puisse cependant M. Beemer en-
tendre par delà l'océan la voix du
Colom mécontent et la plainte amère
des familles que le découragement
chasse loin de la forêt! puisse-t-il
s'en étonner comme nous! puisse-
t-il opérer des prodiges et remporter
bientôt le titre glorieux de second
pere des colons! Mais nous voulons
les premiers l'inviter à la démission
si l'intérêt de la colonisation le
demande.

Nous ne chercherons pas à étouf-
fer la plainte de nos amis du Nord
par une philosophie sentimentale;
cette plainte est légitime et mérite
d'avoir libre cours, puisse-t-elle
seulement savoir accuser à juste
point les hommes et les choses!

Au correspondant X X X nous
répondons qu'il n'existe aucun chan-
gement aux règlements relatifs aux
heures de vente du marché.

A PROPOS D'AGRICULTURE

A propos d'industrie laitière. - Un petit
tracé de certains commerçants améri-
cains. - Il est temps de tailler les arbres.

Je lisais l'autre jour dans les jour-
naux que les membres de l'association
laitière du Canada s'étaient
réunis à Ottawa, la semaine dernière,
dans le but de faire progresser dans
le pays l'industrie laitière. Tant
mieux, car il est certain que de la
fabrication du beurre et du fromage
dépend en grande partie le succes
de notre agriculture en général.
Notre pays et notre climat se prêtent
admirablement bien à cette industrie
qui fait la fortune des pays du nord
de l'Europe, du Danemark, de la
Suède et de la Norvège, par exemple.
Une députation des membres de
cette association s'est rendue auprès
du comité agricole de la Chambre
des Communes et lui a fait connaître
les moyens de faire progresser notre
industrie laitière qui sera, avant
peu d'années, notre industrie nationale
par excellence.

Entre autres suggestions très
pratiques qu'a faites au gouverne-
ment l'association, je remarque
celle-ci: Il faut prendre tous les
moyens possibles pour répandre
parmi les cultivateurs les connais-
sances nécessaires sur la fabrication
et la vente du beurre et du fromage.
Ceci est essentiel: c'est par ce moyen
que le Danemark a acquis dans le
monde entier une si grande réputation
pour la fabrication du beurre.

Que par des conférences, on ré-
pande partout les vraies notions de
la fabrication du beurre et du fro-
mage. Que des professeurs spéciaux,
nommés par le gouvernement, en-
seignent dans nos campagnes les
meilleures méthodes de fabrication
et de conservation, et l'on verra
avant peu, l'essor que prendra notre
industrie laitière qui a fait, depuis
quelques années des progrès éton-
nants comme le prouvent les chiffres
suivants. D'après M. Brosen,
membre de l'association laitière, en
1855 il n'y avait que 10 manufactu-
res de fromage dans le Haut-Canada
et 2 dans le Bas Canada. En 1881 il
y en avait 551 dans Ontario et 140
dans Québec; en 1888 ce nombre
augmentait à 770 dans Ontario et
510 dans Québec.

Il n'y a pas à se le dissimuler, la
question de l'industrie laitière est
une question vitale pour le pays

tout entier. Le gouvernement doit
faire tout en son pouvoir pour la
faire progresser, il n'y a pas à lési-
ner surtout, il faut espérer que nos
gouvernements comprendront cela;
qu'ils imitent les Etats-Unis qui sont
entrés, depuis nombre d'années,
dans cette voie de progrès et attan-
chent la plus grande importance à
cette question. Par exemple, je voyais
l'autre jour que la législature de
l'Etat de New-York a accordé à la
commission laitière de l'Etat un
crédit de \$85,000!!! Notre associa-
tion laitière est bien plus modeste,
e-elle ne demande que \$3,000 cette
année. Il n'y a pas de doute que
cette demande sera écoutée, ainsi
que celle de la nomination d'inspec-
teurs pour empêcher les fraudes qui
se pratiquent dans les fabriques de
beurre et de fromage.

Il faut de toute nécessité que
notre beurre acquière la même répu-
tation de bonté que notre fromage
canadien qui est reconnu sur le marché
anglais comme étant de qualité
supérieure; il faut aussi que notre
fromage conserve cette réputation.
C'est au moyen d'une inspection
rigoureuse que l'on parviendra à ce
but et qu'on ne livrera à l'exporta-
tion que des produits d'une qualité
vraiment supérieure.

A propos de la qualité supérieure
de notre fromage, savez-vous que
nos voisins les Américains nous
jalouent et essaient de vendre leur
fromage qui est d'une qualité infé-
rieure au nôtre en le faisant passer
pour un produit canadien? C'est
tellement le cas qu'une fraude au
détriment de notre fromage a fait
le sujet d'une interpellation à la Cham-
bre des communes.

Ceci, sans nous donner de l'orgueil
doit nous faire comprendre que, si
nous le voulons, rien ne peut en-
traver nos progrès dans l'industrie
laitière, pas même nos voisins des
Etats-Unis avec les capitaux dont ils
disposent à cette fin. Sans avoir leurs
capitaux, nous avons mieux: un pays
et un climat plus avantageux que les
leurs pour cette industrie. Sachons
profiter de ces avantages. L'avenir
de l'agriculture dans ce pays, sur-
tout dans la province de Québec,
est là.

Ceux qui n'ont pas planté leurs
arbres, l'automne dernier, doivent
le faire immédiatement avant que
la sève se mette en circulation; s'ils
retardent quelques jours, ils ont dix
chances contre une de voir leurs
arbres mourir. Ne craignez pas de
creuser profondément et largement
le trou où vous placez votre arbre
si petit qu'il soit; si le sol où vous
plantez est maigre, mettez dans le
trou une couche de bon terreau, n'y
mettez jamais de fumier vert comme
cela se voit quelquefois; arrachez
votre arbre avec le plus de racines
possible; établissez l'équilibre entre
les racines et les branches de l'arbre,
s'il y a beaucoup de racines, laissez
quelques branches, les plus belles,
enlever toutes les autres; si votre
arbre a peu de racines, taillez plus
vigoureusement. Quand vous placez
l'arbre dans le trou, étendez bien
toutes les racines, enlevez celles qui
sont brisées, meurtries; remplissez
tous les espaces qu'il y a entre les
racines avec de la terre bien meuble;
ne plantez pas vos arbres plus pro-
fondément en terre qu'ils étaient
auparavant; foulez la terre au pied
de l'arbre et arrosez copieusement;
n'oubliez pas de mettre des tuteurs,
si l'arbre force au vent, c'est ce qui
arrive généralement pour tous les
arbres nouvellement plantés; évitez
d'exposer les racines de vos arbres
nouvellement arrachés aux ardeurs
du soleil; pour certains arbres,
surtout les arbres résineux, c'est
mortel.

Quand vous aurez pris toutes les
précautions ci-dessus mentionnées,
laissez faire la Providence et soyez
sûrs du succès de votre plantation.

Conseil de la Ville de St-Jerome.

Séance du 23 Avril 1889.

Sous la présidence du Maire.
AFFAIRES DE ROUTINES.—Le secré-
taire donne lecture d'un avis de F.
Valiquette réclamant dix piastres de
dommages à la corporation pour bris
de voiture, dans la rue St-Joseph.
Résolu que le secrétaire donne
avis aux propriétaires des Nos 441 et
438 de régler cette affaire avec
Valiquette, ou qu'il informe le
conseil de leur refus de le faire.

Le compte d'Etienne Charbon-
neau de dix piastres pour pelletage
de la neige en face de la bâtisse du
nouveau bureau de poste pendant le

dernier hiver a été chargé au départe-
ment des Travaux Publics.
M. Louis Labele, sur proposition
des conseillers Jos. Leclair et W. H.
Scott est autorisé à faire réparer le
chemin et la clôture de la Montée
Scott.

Proposé par Ls. Labelle et Rol-
land, que le bail passé entre le
maire et Eustache Brisebois pour
une des échoppes nouvellement
construites à l'avant du marché soit
ratifié par le conseil.

Proposé par les mêmes, que le
conseil adopte un règlement sous le
No 142 ordonnant un prélève de 60
centimes par cent piastres pour l'exer-
cice financier courant.

A une assemblée du cercle Saint-
Antoine, tenue en la salle du cercle,
jeudi le onze-mars jour d'avril cou-
rant étaient présents :

M. A. Lavolette, président et
messieurs J. A. Théberge, L. de G.
Lachaine, J. G. Prévost, P. Simard,
A. Labelle, A. Bigonnesse, J. R.
Cardinal, J. B. Décarie, E. N. Fournier,
A. Fiset, E. Gibault, A. M.
Lapierre, J. T. Boivin, J. H. Leclair,
Edouard Marchand.

Le président expose que vu l'in-
corporation du cercle, la constitution
est en force telle qu'elle a été faite
lo's de la fondation du cercle, et que
en vertu de cette constitution, les
membres admis comme membres
souscripteurs devront payer une
somme additionnelle de deux piastres
pour devenir membres actifs.

J. A. Théberge secondé par Ed.
Marchand, propose que la résolution
du 30 novembre 1884 suspendant
la constitution et laissant l'admis-
sion des membres à la décision du
comité de régie soit rappelée. Adopté
unanimentement.

J. G. Prévost secondé par P.
Simard propose que, Antoine Beau-
dry, P. F. E. Petit, J. G. Lapointe,
V. F. Lefebvre, N. Smith, J. J. Grignon,
S. G. Lavolette, et J. E. Pa-
rent, actuellement membres sous-
cripteurs ayant versé dans les mains
du trésorier la somme de deux piastres
en sus de la somme de cinq
piastres qu'ils ont déjà payée comme
droit d'entrée, soient de ce jour
considérés comme membres actifs
du cercle. Messieurs E. Gibault et
J. R. Cardinal étant nommés scrutate-
urs, le vote se prend au scrutin
sur la motion précédente.

Le dépouillement du scrutin
donne treize pour et trois contre.

J. A. Théberge secondé par J. T.
Boivin propose que le scrutin soit
pris de nouveau sur cette même
motion.

Le dépouillement du scrutin
donne quinze pour et un contre.

J. J. Grignon secondé par J. G.
Prévost, propose que les membres
souscripteurs qui paieront la somme
de deux piastres entre les mains du
trésorier d'ici au quinze Mai pro-
chain soient considérés comme mem-
bres actifs du cercle, et que les
membres souscripteurs qui ne se
conformeront pas à cette exigence,
continuent à faire partie du cercle
comme membres souscripteurs
comme par le passé, et que à cette
fin un avis soit donné aux membres
souscripteurs absents. Adopté unanimentement.

Le trésorier soumet son rapport
depuis la dernière assemblée géne-
rale du 27 novembre 1887.

J. J. Grignon secondé par L. de
G. Lachaine, propose que le rapport
soit accepté. Adopté unanimentement.

Il est ensuite procédé aux élec-
tions des officiers.

J. G. Prévost secondé par A. La-
belle propose que P. Simard et S. G.
Lavolette soient nommés scrutate-
urs. Adopté unanimentement.

Le dépouillement du scrutin pro-
clame M. A. Lavolette, président,
M. A. Théberge, vice-président,
P. F. E. Petit, secrétaire, E. Gibault,
trésorier, E. Marchand, J. H. Leclair,
J. G. Prévost, P. Simard, E. N.
Fournier membres du comité de
régie.

Le président demande un vote de
remerciements pour le secrétaire et
le trésorier pour l'année dernière.
Vote unanimentement.

L. de G. Lachaine propose un
vote de remerciements pour tous les
officiers sortant de charge et spé-
cialement pour le président dont la
réélection à l'unanimité prouve la
confiance dont il jouit.

A. Fiset secondé par E. N. Fournier
propose que messieurs Alfred
A. Lavolette, J. A. Théberge, P. F.
E. Petit, J. H. Leclair, J. J. Grignon
Joseph C. Lapointe et L. de G. La-
chaine, forment un comité pour
rédiger un projet d'amendement à
la constitution qui sera soumis à
une assemblée générale du cercle
convoquée en la manière ordinaire,
et que le quorum de ce comité soit
de trois. Adopté unanimentement.

Le trésorier est autorisé à faire
les arrangements nécessaires pour
un parti de sucre aux membres du
cercle et ses invités pour lundi le 22
courant.

P. F. E. PETIT, Sec.

-L'eau de la rivière du Nord est assez
haute depuis plusieurs jours pour
permettre la descente facile des billots coupés l'hiver
dernier. Il en descendra probablement une
couple de cent mille.

HARRY PHILIPS

L'accusation contre le fameux
" gambler "

La victime raconte l'histoire de sa

Un souvenir de l'affaire Fahey-Nagel

L'arrestation du fameux Harry
Philips, que nous avons annoncée,
a causé une certaine sensation sur-
tout parmi les amateurs de " sport "
dont il est bien connu.

Voici la déposition dans laquelle
Von Reinholz raconte comment il
a fait la rencontre de Maloney et de
Harry Philips et les moyens dont
on s'est servi pour lui enlever les
bijoux dont il était le dépositaire.

" Vers le milieu de février der-
nier, je suis arrivé à Montréal,
comme représentant de la maison
P. W. Ellis et Cie de Toronto.
J'avais en ma possession pour un
fort montant de bijoux.

" J'ai fait la connaissance de Andy
Maloney et de Philips. Le premier
me dit qu'il avait deux maisons sur
la rue " Athcart ainsi qu'un cheval
qu'il désirait échanger pour des
bijoux. J'envoyai une dépêche à cet
effet à mes patrons.

" L'entrevue eut lieu à ma cham-
bre dans une maison de pension sur
la rue Mansfield. Maloney, dans
l'interval, avait changé d'idée, et
ne voulait échanger que le cheval.
Il fut convenu que je mettais de
côté une certaine quantité de bijoux
et que je les apporterais chez Malo-
ney sur la rue Craig. Rendu là
Philips et un autre proposèrent un
" freeze out " aux cartes et la partie
triangulaire commença.

" Il avait été convenu que chaque
joueur déposerait cinq cents piastres.
Philips finit par gagner cha-
cun de nos enjeux. Pendant ce
temps, nous buvions assez copieu-
sement. Philips me dit alors qu'il
avait pour plusieurs mille piastres
de diamants et qu'il consentait à les
jouer contre la balance des bijoux
que j'avais chez moi. Il gagna enfin
quoique la partie eût duré jusqu'à
une heure avancée dans la matinée.

En me levant de table, commençant
à réaliser ce que je venais de faire,
je déclarai à Philips que ces bijoux
ne m'appartenaient pas.

" Il me répondit qu'il fallait que
je quittasse le pays le soir même,
et après m'avoir remis environ \$150 et
m'avoir acheté un billet de passage
pour Boston, je me rendis à cette
dernière place. Philips devait faire
courir toutes espèces de bruit au
sujet de ma disparition et déposer
certains effets m'appartenant sur le
bord du fleuve, pour faire croire que
je m'étais suicidé ou que j'avais été
la victime de quelque malfaiteur.

" A ma demande, cependant, cette
idée a été abandonnée.

" Plusieurs dépêches adressées de
ma part à Philips, restèrent sans
réponse. Je lui demandais de remet-
tre les marchandises à la maison
Ellis.

" Quelques jours plus tard, j'ap-
prenais l'arrestation de Andy Malo-
ney et moyennant certaines condi-
tions, je suis revenu donner ma dé-
position.

" Au cours d'une entrevue avec les
représentants de journaux, Harry
Philips a dit qu'il ne connaissait rien
de toute l'affaire. Il ne se rappelle-
pas avoir jamais vu le nommé
Reinholz, agent de la maison Ellis,
de Toronto. Il n'a jamais joué aux
cartes avec lui, et lorsqu'il joue aux
cartes ou fait autre chose, il ne
change jamais son nom.

" Un journaliste ayant fait allusion
au rôle que le prisonnier a joué
dans la fameuse affaire Fahey, Na-
gel et Bureau, auxquels sa maison
avait servi de quartiers généraux,
Philips a répondu qu'à son départ
pour l'Angleterre où il devait agir
comme coriac au boxeur Sullivan,
il avait donné instruction à un agent
d'immeubles de louer sa propriété
pendant son absence et que Fahey
l'avait sollicité, à maintes reprises,
de lui en donner charge en atten-
dant. Il céda aux instances répétées
de l'ex-détective qui prit carte blan-
che dans la maison.

" Le prisonnier ajoute, qu'appren-
ant les menées et la conduite de
Fahey, il accourut à Montréal pour
lui faire rendre compte de l'abus de
confiance dont il s'était rendu cou-
pable, mais ses amis le supplèrent
de l'épargner, vu les accusations
graves qui pesaient déjà contre lui.

" Le juge Desnoyers a refusé d'ad-
mettre Philips a caution.

LA CACHETTE DE MORRISON.

Une cabane dans la forêt.—Visite de nos-
tres représentants à cette cache.—Description
de la hutte.—Signal convenu entre
Morrison et Boston.—Deux nouvelles ar-
restations.

(De notre envoyé spécial.)
Stornway, via Springhill, 14. Le
village de Stornway est dans une
situation beaucoup plus florissante
que ceux de Gould et de Springhill.
Bien bâti, avec de vastes magasins
bien approvisionnés, il possède un
bel hôtel, assez confortable. Situé
sur un plateau, dont la pente douce
est limitée par des collines entières-
ment boisées et s'élevant graduelle-
ment jusqu'à l'horizon, la vue s'y
trouve agréablement surprise.

Morrison n'a pas été vu ici depuis
bientôt trois semaines; c'est-à-dire
quelques jours avant l'arrivée de la
police, devant laquelle il a préféré
se retirer. Il venait souvent à Storn-
way et il y est connu de tout le
monde. L'endroit où a eu lieu, jeu-
di dernier, l'entrevue avec le juge
Dugas, n'est éloigné du village que
de six milles au plus.

Tout près de là se trouve une
maison d'école où on a établi der-
rière-ment un poste d'observation
composé de six hommes. Ici, comme
dans toute la contrée environ-
nante, on est d'opinion, qu'il y aura
du sang versé le jour où l'on par-
viendra à se rendre maître du lé-
gendaire paria.

Il n'est pas probable, que le juge
Dugas revienne à Stornway, com-
me il avait été annoncé première-
ment, pour continuer l'enquête. Je
tiens de source certaine qu'il ne
viendrait que si c'était nécessaire et
si on le faisait demander. Deux
nouveaux postes d'observation ont
été établis sur le territoire de Mar-
den, situé à dix milles d'ici.

Depuis la reprise des recherches
par la police, nos constables font de
prodigieux efforts d'habileté et de
courage. Partis hier soir vers huit
heures, ils sont revenus ce matin
vers deux heures, harassés de fati-
gue, après avoir fouillé une dizaine
de maisons dans le rang appelé
North Hill et sur une côte appelée
Back-Ridge. Ils ont aussi fouillé les
bois environnants.

UNE CACHETTE DE MORRISON.

La hutte de Stornway.

Il a été question depuis quelque
temps d'une cabane construite par
un cousin de Morrison, dans les bois
en face du village. Je suis allé ce
matin, guidé par un membre du dé-
tachement de police, visiter cette
cabane qui se trouve à peu près à
un arpent dans les bois. La neige
amoncelée de chaque côté la dissi-
mule d'abord à la vue. De loin, on
n'aperçoit que la couverture faite
de branches de sapins verts.

Deux sorties sont ménagées, une
dans la direction du bois, et l'autre
en face du village. D'un côté, un lit
fait avec des planches de tonneau,
ce qui lui donne l'aspect d'un ber-
ceau garni d'une épaisse couche
de branches verts de sapin. Un
des côtés de ce refuge était formé
d'une muraille de glace qui s'est
écroulée sous l'influence de la tem-
pérature des jours précédents. Mais
l'ensemble de la cabane dont les
états et les montants sont des troncs
d'arbre de quatre à cinq pouces de
diamètre, est d'apparence légère, le
toit et les autres côtés sont garnis
de branches de sapin.

C'est dans cette cabane que le fa-
mouche Donald devait se trouver le
7 de ce mois. La trêve ne devait
finir que le mercredi matin suivant
les conventions du juge Dugas avec
les amis de Morrison. Vers huit
heures du matin, ce dimanche-là,
trois personnes faisant partie du dé-
tachement de police, le sous-chef
Lancy, le détective Carpenter, et le
constable Demers, partirent dans la
direction du bois pour une partie de
chasse. Ils n'avaient pas fait un ar-
pent en dehors du chemin, que
deux coups de fusils tirés par un
individu surnommé Boston, retentirent
assourdissés. Ce Boston est un ami
dévoué de Morrison; il demeure à
Mégantic, et est cordonnier de son
état. On suppose et non sans raison
que ces coups de fusil étaient un
signal convenu entre Morrison et lui.

Les hommes de police, qui avaient
l'ordre de suspendre leurs recher-
ches, ne portèrent d'abord aucune
attention à cet incident, mais en ar-
rivant dans les bois, ils trouvèrent
la cabane et les traces fraîches des pas
d'un homme qui venait de quitter
la hutte. Nos hommes de police se
portèrent immédiatement sur les
traces de ces pas, mais arrivés à un
certain endroit, ils recontrèrent
des chemins de chantiers où les traces
s'étaient perdues.

Depuis deux jours, il fait très
froid ici; hier après-midi, il est tombé
une abondante bordée de neige.

P.S.—La plupart d's gens, ici, ne
croient pas à l'entrevue de Morrison
avec le correspondant du Star. Elles
rient quand on leur en parle et ne
se gênent pas de dire que personne
ne pourra voir Morrison à moins
qu'il ne se rende ou soit traahi.

Nous avons peu de nouvelles
pour le moment: les recherches de
la police se poursuivent activement
Morrison a été signalé hier près de
Marsden. L'arrestation de Wm Ma-
theson, vendredi dernier, à Spring-
hill, fut opérée dans des circonstan-
ces particulières. Il était venu à che-
val de Stornway, prévenir son frère
qu'il allait être arrêté et afin qu'il
pût se sauver à temps avec le che-
val; mais la police avait un mandat
contre chacun des deux frères et
Wm Matheson fut arrêté. On attend
ce soir des nouvelles du juge Dugas
avant d'opérer de nouvelles arresta-
tions.

Springhill, 15.—Cinq personnes
qui devaient être arrêtées ici se sont
sauvées dans les bois. Un des prison-
niers arrêtés ces jours derniers et
intéressé à la prison de Shebrooke
a donné les noms des personnes qui
ont assisté Morrison.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Dans notre correspondance du 21 Mars dernier nous n'avons eu aucunement l'intention de ridiculiser M. Narcisse Ménard en l'appelant notre grand juge; nous avons fait seulement allusion à sa taille, nous avons fait un de nos athlètes du car M. Ménard est de six pieds et 3 pouces, mesurant près de six pieds et 3 pouces de hauteur. Nous nous plaisions à rappeler le mérite du juge Ménard qui a rempli la charge de Commissaire pendant 30 ans avec impartialité et au meilleur de son jugement et capacité, comme dit la loi.

Et nous le répétons; si nous eussions été à la place de ses amis, qui lui paraissent si dévoués, au lieu de lui faire l'affront de le mettre de côté après de si longues années de service nous aurions conservé son nom, tout comme on a su conserver celui de M. Joseph Bélaïre. Et les choses n'en seraient pas plus mal été.

Quant à Veritas qui signe ainsi parce qu'il lit la "Verité", je suppose, et ceci dit vrai à peu près comme la Gazette à pistolet Tardivel, je le trouve bien chatouilleux, surtout en ce qui regarde la note que j'ai envoyée au Nord, à propos d'un prétendu vol de cheval fait dernièrement à Ste-Agathe et dont l'auteur a été envoyé à Ste-Scholastique pour y subir son procès aux prochaines assises criminelles.

J'ai voulu raconter les faits sans blesser personne, ni blâmer le magistrat qui a rendu le jugement dans cette affaire; peut-être me suis-je trompé dans les détails. Mais puisque Veritas m'attaque pour défendre un magistrat qui n'est pas attaqué et que ce Veritas paraît être bien proche parent de ce juge (pas grand juge, c'est trop choquant), je vais lui dire franchement ce que tout le monde a pensé du jugement de son juge bien-aimé. Tous l'ont blâmé d'avoir été aussi empressé à juger une affaire entre le père et le fils.

Il ne paraît pas clair que le fils a reçu de l'argent pour ce cheval, mais quand même il en aurait reçu, s'il prétendait que le cheval lui appartenait par d'autres marches et s'il l'enlevait ouvertement, l'action d'enlever le cheval constituait-elle un vol?

Le père n'était-il pas libre lui aussi de faire décider par autorité compétente que le cheval lui appartenait et de prendre une saisie-revendication? Quand bien même, encore les circonstances auraient été contre le fils, le magistrat avant de signer ce warrant ne devait-il pas, comme juge de paix, c'est-à-dire chargé de faire régner la paix dans la paroisse, faire tous ses efforts pour régler cette affaire et empêcher un scandale, une prise de corps et un jugement dont les suites sont rejetées par le père et par le fils et devraient être par le magistrat lui-même. Ce magistrat a agi de bonne foi, sans doute, au meilleur de son jugement et capacité, mais ce n'est pas la peine de tant vanter ses capacités en droit.

Il aurait été mieux pour ce magistrat de signer les warrants émanés contre deux voleurs étrangers qui pillaient notre paroisse dernièrement, ce qu'il a refusé de faire pour des raisons bien futiles, puisqu'il les a mis de côté dans cette affaire du père contre le fils.

Ste-Agathe, 23 avril 1889.

R.

NOTE DE LA REDACTION. — Nous laissons au correspondant R. la responsabilité de ce qui précède.

NOTES LOCALES

— Le jeune Mathe qui a été blessé la semaine dernière à la manufacture de pulpe de M. M. Delisle, est mort samedi matin des suites de ses blessures.

— Nous avons été privé de notre lumière électrique pendant trois jours cette semaine à cause d'un accident survenu au biez qui conduit l'eau à la roue. Cela nous a donné l'avantage de comparer l'ancien système d'éclairage avec le nouveau.

— M. Pepin de cette ville qui a fait chanter dans le Nord, vient d'apprendre qu'une grande quantité de ses billets sont arrêtés sur les caissons du pont Shaw, en haut de la paroisse de Ste-Jérôme; il est parti mercredi matin avec plusieurs hommes afin de faire passer ces billets et les empêcher de renverser le pont.

— Les cultivateurs se plaignent beaucoup de la sécheresse; avec un peu de pluie, les semences commencent à se faire immédiatement.

— Les élèves du couvent des Révérendes Sœurs Ste-Anne, ont donné une séance dramatique, au couvent mardi soir. Il n'y avait que les dames d'admisses.

— Plusieurs personnes de cette ville se plaignent que tous les soirs les propriétaires de chevaux se permettent d'exercer les chevaux dans nos rues, au grand danger de ceux qui ont besoin de traverser le chemin.

— La semaine dernière en annonçant que M. Léonidas Richard avait fait 800 gallons de vin, nous aurions dû dire 8,000 gallons.

— Le cercle Ste-Antoine, a donné lundi son parti de sucre annuel, une trentaine de ses membres étaient présents. Comme affaire de gaité, ce fut un succès parfait.

— Le cercle dramatique a résolu de jouer "Les Pirates de la Savane". Le cercle a choisi M. Louis Labelle pour son répétiteur.

— La solennité de Pâques a dépassé en relief les années précédentes; l'Orphéon de cette ville se composait de huit tenors, autant de barytons et six basses. Le chœur chanta la Messe Brève de Gounod. Le Sanctus a été exécuté avec un brio et une force admirables. L'Hoc dies de Lambillotte a été un suave intermède à la musique savante de Gounod. Les membres du chœur ont été comblés de félicitations à l'issue du Service Divin. Les vêpres suivies d'un salut solennel ont été chantées de toutes pièces en musique vocale y compris même les Psaumes.

Les solistes de la messe et des vêpres ont été: MM. A. Fiset, E. Petit et Louis Labelle.

Ste-Agathe des Monts, 21 avril 1889.

Jeu de dernière, on a failli perdre notre beau M. E. Chénier Ayant voulu s'aventurer sur la glace de notre lac, le soir de ce jour, la glace s'est brisée sous lui et il

a eu beaucoup de difficulté à se retirer de cette position périlleuse.

Le jour de Pâques a ramené la joie sur toutes les figures attristées par les longs jours du Carême. C'est le jour du réveil et de la résurrection. La nature est sortie de son profond sommeil, elle a déchiré son blanc suaire, et partout retentissent de joyeux alicieux.

Je ne connais rien de plus doux, de plus mélodieux pour l'oreille du chrétien, que ces alicieux de Pâques et les vieux cantiques de Noël. Et lorsque ces chants sont entonnés par des voix suaves comme celles des femmes, il me semble que leur charme est encore plus grand. A la messe de ce jour, les demoiselles de notre village ont fait entendre avec le talent qui les caractérise, un magnifique "Regina Coeli" et un cantique sur la Résurrection. — Nous devons féliciter en particulier mademoiselle Dinna Forgette, notre organiste, qui a en même temps la direction du chœur de jeunes filles, pour le zèle et le dévouement, qu'elle met de si bonne grâce à relever la pompe de nos fêtes religieuses. Mlle Forgette qui est une bonne musicienne, doit partir dans quelques jours pour aller perfectionner son talent sous la direction des meilleurs maîtres de Montréal. Nous lui souhaitons mille succès!

Les Horreurs de la Mer.

— Les dépêches de San Francisco continuent à nous apporter des nouveaux détails apportés par l'Alameda relativement au désastre de Samoa. Pendant plus de trente-six heures qu'a duré la tempête, tous les navires qui se trouvaient dans la rade de l'Apia ont été littéralement les jouets des flots et du vent qui les poussaient et les brisaient contre les uns contre les autres ou contre les récifs si nombreux à cet endroit. C'est le navire allemand Eber qui a classé le premier sur ses ancres. Bien que le baromètre eût baissé progressivement depuis deux jours, personne ne se serait attendu à une pareille tempête, et lorsque le vent a commencé à souffler avec furie, il était déjà trop tard pour gagner le large, car la rade est tout entourée d'écueils et l'issue en est très étroite.

Après l'Eber, c'est le Vandalia qui a hâlé sur ses ancres et il a été bientôt obligé d'employer toute la force de ses machines pour éviter les récifs. Bientôt le Nipsic et l'Olga et en un mot, tous les navires qui se trouvaient dans la rade, balottés par une mer épouvantable et poussés par le vent, n'évitaient le choc de leurs voisins, que pour se jeter avec plus de violence contre les autres ou contre des récifs. En même temps, les ponts étaient balayés par des vagues gigantesques et à tout moment, des hommes furent emportés par dessus bord, ou blessés par des vergues brisées, et d'autres débris.

L'Eber, après avoir heurté un récif à trois ou quatre reprises différentes, s'est englouti avec un bruit effrayant. Des centaines de personnes se trouvaient sur le rivage, et toutes, comme poussées par le même sentiment se sont précipitées jusqu'au bord de l'eau. Des indigènes se sont même aventurés très loin, au risque de leur vie, pour aider les naufragés à gagner le rivage, s'ils repéraient au-dessus de l'eau. C'était un spectacle affreux. Cinq hommes ont été aperçus, nageant comme ils pouvaient au milieu des débris de toutes sortes de débris flottants. Ces infortunés étaient à bout de forces, et ils allaient infailliblement périr, lorsque des indigènes les ont saisis et traînés ou plutôt emportés au consulat américain, situé près du village. L'un d'eux était lieutenant Oeldeke, le seul officier de l'Eber qui ait été sauvé, et les quatre autres étaient des matelots. Tous d'ailleurs étaient étourdis et ils ne se rendaient compte ni de l'endroit où ils se trouvaient, ni de la manière dont ils avaient été sauvés. Les scènes de ce genre se sont renouvelées à chaque naufrage de chaque navire avec cette différence que parfois les naufragés trop éloignés du rivage, tâchaient de gagner à la nage quelque autre navire d'où on leur tendait des cordes.

Mais c'est le naufrage du Vandalia qui a été le plus dramatique. En voici le récit d'après la lettre d'un des officiers survivants et qui n'a été sauvé lui-même qu'avec les plus grandes difficultés. Après plusieurs collisions, notamment avec le Caliope et l'Olga, le Vandalia, déjà complètement désarmé, a été jeté contre les récifs; mais il ne s'est abîmé que lentement et progressivement. On a voulu mettre à l'eau la dernière embarcation qui restait à bord, mais on a déconé sur qu'elle était défoncée, et hors d'usage.

Les hommes étaient tous exténués de fatigue, et voyant le navire sombrer, plusieurs ont sauté à l'eau dans le but de gagner le Nipsic à la nage; d'autres, craignant d'être enlevés par les lames qui passaient continuellement sur le pont, s'accrochaient aux agrès, d'autres enfin se sentant incapables de lutter plus longtemps, tâchaient de s'abriter de leur mieux, et se couchaient.

"J'ai vu à un moment, de la poupe où je me tenais, raconte l'officier qui a fait ce récit, quinze hommes accrochés à une corde qui leur avait été lancée du Nipsic; deux seulement ont pu tenir jusqu'à ce

qu'ils fussent hissés à bord, mais les treize autres ont lâché la corde, l'un après l'autre, et ont disparu. Le capitaine M. Schoonaker, qui s'était couché à son poste, s'est levé et par un obusier a eu les jambes broyées par la mitrailleuse renversée par une lame. Quelques minutes plus tard, il était emporté par une autre lame plus forte encore."

Enfin, l'officier qui a fait ce récit et les hommes qui se trouvaient auprès de lui, ainsi que ceux qui s'étaient accrochés aux agrès, ont été sauvés par le Trenton.

La "Mafia" à Boston

On annonce que la police de Boston a découvert dans cette ville l'existence d'une section de la "Mafia", cette ancienne société secrète sicilienne, qui, comme jadis la "Camorra" à Naples, se compose encore aujourd'hui de criminels de toute espèce, associés dans le double but de voler et de se protéger mutuellement contre les recherches de la justice.

Il paraît qu'à Boston les membres de la "Mafia", tous Italiens, se réunissent presque chaque soir dans l'arrière-boutique d'un débit de boissons du quartier nord. Leur chef est connu de la police. Le capitaine de police du quartier dit qu'il a même les noms et les adresses de quarante-deux des membres de l'association et qu'il est tenu au courant de tout ce qui se passe dans leurs réunions.

Les membres de la "Mafia", à Boston, comme d'ailleurs dans la plupart des grandes villes des Etats-Unis, se livrent principalement à la fabrication et à l'émission de la fausse monnaie. Ainsi, on sait que l'un d'eux a reçu tout récemment de New-York, une grande quantité de pièces fausses de dix cent et qu'un marchand de bananes en a déjà mis plusieurs en circulation.

On voit par là que les hommes de police de Boston surveillent de près les membres de la "Mafia"; mais elle avoue qu'il y serait souvent très difficile de faire la preuve en justice des méfaits qu'ils commettent. Le délit dans lequel ils se réunissent sera fermé à l'expiration de sa patente.

Mort Horrible.

Nous lisons dans le Progrès du Saguenay:

Un de nos bonnards des Etats-Unis, M. Pitre Boudreau, de Traverse City, Michigan, nous communique les détails suivants:

Une femme, qui avait mené un vie de débauche est morte dernièrement à l'âge de 38 ans dans de bien tristes circonstances. Cette femme pour qui la vie n'avait été qu'une suite d'iniquités avait déjà eu 7 mariages; il était aussi reconnu qu'elle avait tué 3 de ses enfants en bas âge. Par suite de sa mauvaise conduite, sa famille l'avait complètement abandonnée. Afin de l'empêcher de tomber plus bas encore, des personnes charitables l'avaient placée dans une maison catholique où elle a toujours refusé de se convertir. La maladie qui l'a emportée a été horrible. Les souffrances de la malheureuse indiquaient clairement le courroux du Seigneur.

Elle faisait entendre jour et nuit des cris et des lamentations terribles; morte d'une maladie contagieuse, ses proches parents seuls ont voulu l'ensevelir. Et ils ont été obligés de se munir de mitaines épaisses afin de se préserver de la contagion.

Lorsque le corps eut été enseveli, tous avaient peur de l'approcher et les parents seuls ont consenti à le veiller. Une heure après qu'elle eut été déposée sur un pannaau en guise de lit, on s'est aperçu que le corps était en feu. Les cierges étaient disparus et il a été impossible d'éteindre le feu qui consumait le corps et sur lequel l'eau n'avait aucune prise. Tous ont reconnu que c'était un feu envoyé du ciel et l'on s'est empressé de mettre ce qui restait du corps dans un cercueil et de le porter en terre. Le cadavre continuait à se consumer et les objets qu'il touchait ne portaient aucune marque de feu. Cet événement sinistre a fait beaucoup de bruit dans l'endroit, et on regarde cette triste mort comme le châtiement d'une vie infâme.

— Ceux qui aiment à connaître l'usage que le Pape fait de ses capitaux, liront avec intérêt la statistique suivante, fournie par une dépêche au Herald de New-York: annués distribués à Rome, £4 000; annués distribués à l'étranger, £4 000; annués distribués en Italie, £3 260; subventions à l'Eglise en général, £6 050; subventions aux prêtres pauvres, £1 600, propagande £20 000; service diplomatique, £20 000; missions, £40 000; entretien des palais apostoliques, £20 000; dépenses pour les monuments publics, £10 000; dépenses administratives, £40 000; traitement des cardinaux, £60 000; entretien des séminaires, £60 000; divers, 1 000 000. Total: 398 910 000 sterling.

LE FOUET.

Le Châtiment de Mainville.—Détails du Supplice.

Mardi matin, vers dix heures et demie, on aurait pu voir defiler devant la prison le cortège des journalistes allant assister à la flagellation de Mainville, convaincu d'a saut indécemment sur une petite fille de dix ans. Le lourd marteau agitait fait accourir un gardien qui nous introduit dans la sombre enceinte où se trouvaient déjà le député shérif, M. Dubreuil, et une quinzaine de curieux qui avaient réussi à fléchir l'inflexibilité de la consigne.

On sait que Mainville a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement et à quinze coups de fouet pour assaut indécemment sur une petite fille de dix ans, dans la rue Labelle, le 5 mars dernier.

Le châtiement a été infligé à sept heures et cinq minutes, hier matin, dans la même salle où l'hyppocrite Damase Desormier a reçu la même peine.

Cet appartement donne sur les cellules dans lesquelles les condamnés à mort attendent l'heure de leur exécution. C'est à aussi qu'est dite la messe que le condamné entend avant de monter sur l'échafaud.

Le gros "Black" fut dépouillé de son habit jusqu'à la ceinture et étendu sur le chevalet incliné sur le mur, les mains et les pieds liés aux quatre coins, et on lui banda la tête avec un mouchoir.

Le bourreau—le mieux robuste gaillard blond, ancien soldat de l'armée anglaise, qui a flagellé Desormier—s'est alors avancé son fouet à la main. Chaque mèche porte quatre nœuds aux extrémités. Le manche de ce fouet a environ un pied et demi de long. Le bourreau, bras nus jusqu'aux coudes, prend sa position, mesure la distance qu'il se sépare de la victime, fait tourner son fouet autour de sa tête et attend le signal.

Un profond silence régna dans l'appartement. Une pénible impression pesait sur les spectateurs, oppressés par la brutalité de la peine, toute méritée qu'elle est. "Allez" cria le député shérif Dubreuil. Le fouet siffla et retomba avec une force terrible sur le dos du supplicié.

Le premier coup a été le plus fort de tous et nul doute que si le bourreau eût continué de cette allure, Mainville aurait trouvé la dose trop forte. Le second coup fut presque manqué mais les autres furent appliqués avec régularité et précision, sans être aussi violents que le premier.

Les traces du fouet ne tardèrent pas à se manifester par la boursofflure de la peau sur l'épaule droite. Au onzième coup, Mainville poussa un gémissement sourd; un violent fremissement lui parcourut tout le corps et le chevalot craqua sous l'effort de ses bras vigoureux qui s'agitèrent de douleur. Tout l'appareil faillit crouler sous les soubresauts du supplicié.

Le châtiement continua jusqu'au quinzième coup. Selon l'habitude, le bourreau frota de sa salive le dos endolori et Mainville fut délié. En se voyant libre, il demanda à manger. On lui dit que son déjeuner était prêt à l'infirmerie, mais il refusa d'aller à cet endroit.

— On lui donna un morceau de pain et du beurre, et il prit le chemin de sa cellule d'un pas aussi allègre que si rien ne fut arrivé.

— On lui donna un morceau de pain et du beurre, et il prit le chemin de sa cellule d'un pas aussi allègre que si rien ne fut arrivé.

Une nuit de Noces. Huit jeunes gens en vêtements de fête et n'ayant nullement l'air de malfaiteurs, mais tout confus et penauds, ont été traduits hier matin devant le tribunal de police de Yorkville, à New-York, sous l'accusation de vol avec effraction.

Il paraît qu'un mariage avait eu lieu chez monsieur Casson, demeurant au second étage du No 418 Est 76ème rue La fille de M. Casson, Christine, s'était mariée, lundi soir, à un jeune homme de vingt ans, Charles Seaman, et au nombre des invités, se trouvaient sept jeunes gens, déjà mariés, et leurs femmes. La cérémonie a été promptement expédiée, et immédiatement après, ont commencé les réjouissances d'usage.

Vers minuit, au moment où la fête était la plus animée, et où l'on se disposait à ouvrir le bal, on s'est aperçu que toutes les boissons étaient déjà épuisées. Les sept invités après s'être concertés pendant quelques instants, ont annoncé à la jeune mariée et aux autres dames que si elles voulaient bien consentir à leur permettre de s'absenter quelques instants, ils ne tarderaient pas à apporter assez de bière pour continuer la fête jusqu'au lever du jour.

L'autorisation demandée fut accordée par ces dames avec autant d'empressement que d'enthousiasme. Les sept jeunes gens ont disparu pendant quelques minutes; mais ils n'ont pas tardé à reparaitre, comme ils l'avaient promis, apportant avec eux trois tonneaux de bière. Les tonneaux ont été mis en perce, et la fête a recommencé de plus belle. A quatre heures du matin, la bière était à peu près épuisée, et les nouveaux mariés et leurs invités fai-

saient un tel vacarme qu'ils n'ont pas entendu les pas d'un fort détachement de policemen qui venaient d'envahir la maison.

Aussi la joie s'est-elle changée instantanément en consternation lorsqu'on a vu les policemen, armés de leurs longs bâtons de nuit, faire irruption dans la salle du bal. L'un des invités, Daniel O'Neil, a sauté par une fenêtre d'une hauteur de vingt pieds; mais il ne s'est fait, heureusement, aucun mal, et les femmes ont failli s'évanouir. Cependant les policemen ont mis tous les hommes en état d'arrestation, y compris le nouveau marié, et les ont conduits au poste le plus voisin laissant la nouvelle mariée et ses amis dans le plus grand désespoir.

A leur arrivée au poste, les prisonniers se sont trouvés en présence d'un débitant de boissons en furie, Fritz Straum, qui a prétendu qu'on avait pénétré par effraction dans sa cave, et que la bière qui avait été bue à la noce lui avait été volée. Les accusés ont eu beau protester de leur innocence et se dire en mesure d'indiquer le débitant de boissons qui leur avait fourni la bière, le juge Power les a fait écrouer jusqu'à plus ample informé, à défaut de \$1,000 de caution chacun, et pour comble de malheur, le nouveau marié a été retenu comme témoin.

PROVINCE DE QUEBEC } DISTRICT DE TERREBONNE } Cour de Circuit dans et pour le Comté de Terrebonne.

No 140. St-Jérôme, le dix-septième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

MOISE PICHE, Charretier de la Ville de St-Jérôme, dans le Comté de Terrebonne.

Demandeur. FRANCOIS GAREAU, du même lieu, Défendeur.

CHARLES ETHIER, propriétaire de moulins de la paroisse de Ste-Agathe des Monts dit Comté.

Tiers Saisi. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Par ordre, LOUIS LABELLE, Greffier de la dite Cour.

W. B. NANTEL, Avocat du Demandeur.



Chaussures, Claque, Souliers de Chevreuil, Raquettes de tout choix.

Prix Satisfaisants Rue St GEORGES Deuxième porte du Coin Bastien. St. JEROME.

CANADA Province de Québec } District Terrebonne } Cour Supérieure No 333

CYPRIEN BINETTE, huissier de la paroisse de Saint-Eustache, dans le district de Terrebonne, tant personnellement que comme Subrogé-Tuteur des enfants mineurs issus du mariage de feu Thomas Binette et de Philomène alias Marie-Louise Charlebois

Demandeur à-qualité vs PHILEMENE alias MARIE-LOUISE CHARLEBOIS, veuve de feu Thomas Binette ci-devant de la cité et du district de Montréal, et actuellement d'un lieu inconnu

Sur motion du Demandeur à-qualité, il est ordonné à la défenderesse de comparaître à l'action en cette cause sous deux mois de la dernière publication de cet ordre.

GHS. DE MONTIGNY P. C. S. Ste-Scholastique, 12 décembre 1888.

BENJAMIN GOUGEON CHAUSSURES, PELLETERIES, GIBBS, & C. Chaussures en draps de toutes sortes, Claque, Gants, Mitaines, Guêtres, BOTTES EN FEUTRE Pantouffes et Souliers fins, Chamois, Etc., Etc., Etc. —PRIX HORS DE COMPETITION— RUE SAINT-GEORGES, B. GOUGEON. En face du Marché.

St-Jérôme, 12 Novembre 1888.

Marche St-Jerome.

23 Avril 1889.

Fruits Pommes, le baril.....\$ 2 00 à 2 50 Citrons, la caisse..... 0 00 à 0 00 Bled'Inde, par minot..... 0 00 à 0 00 Atocas, le gallon..... 0 60 à 0 00 Raisin vert, le livre..... 0 10 à 0 00

Grains Avoine, par sac.....\$ 0 90 à 0 80 Pois, par minot..... 0 80 à 0 00 Bled'Inde, par minot..... 0 75 à 0 00 Fèves, par minot..... 0 10 à 0 00 Sarasin, par sac..... 1 20 à 0 80

Produits de la Laiterie. Beurre de choix, par lb.....\$ 0 20 à 0 12 Crémère..... 0 00 à 0 00 Beurre en tinette..... 0 17 à 0 18 Fromage..... 0 00 à 0 80

Legumes. Patates, le sac.....\$ 0 35 à 0 45 Choux, la douzaine..... 0 35 à 0 00 Bœuf, la pièce..... 0 00 à 0 00 Haricots, le minot..... 0 60 à 0 00 Betteraves, le minot..... 0 30 à 0 00 Jambon, la lb..... 1 00 à 0 00 Vegetaux olegineux, la pc..... 0 00 à 0 00 Pezari, la douzaine..... 0 30 à 0 00 Citrouilles, la pièce..... 0 05 à 0 25 Catates sucrées, le minot..... 0 00 à 0 00

Volailles Poules, le couple.....\$ 0 90 à 0 00 Canards, le couple..... 0 90 à 0 00 Foutels, le couple..... 0 20 à 0 40 Dindes, le couple..... 2 00 à 2 50 Oies, le couple..... 1 50 à 2 00

Viandes Bouf de choix, la lb.....\$ 0 10 à 0 12 Bouf commun..... 0 08 à 0 00 Mouton, la lb..... 0 05 à 0 07 Veau, la lb..... 0 04 à 0 10 Lord, la lb..... 0 16 à 0 17 Jambon, la lb..... 0 18 à 0 02 Saucisses, la lb..... 0 16 à 0 08 Saucisses, la lb..... 0 12 à 0 09 Porc apprêté, par 100 lbs..... 9 00 à 10

Poissons Brochet, la lb.....\$ 0 08 à 0 00 Morue, la lb..... 0 06 à 0 00 Haddock, la lb..... 0 08 à 0 00 Flétan..... 0 12 à 0 00 Haddock fumé..... 9 10 à 0 00 Homard, la lb..... 0 10 à 0 00 Esturgeon, la lb..... 0 10 à 0 00 Poisson blanc..... 0 00 à 0 60 Dore de lac..... 0 10 à 0 00 Dore de rivière..... 0 12 à 0 00 Saumon frais..... 0 80 à 0 00 Barbotte préparée..... 0 12 à 0 00 Mackinong..... 0 12 à 0 00 Maquereaux..... 0 08 à 0 00 Crapins (le paquet)..... 0 20 à 0 00 Perchandes (le paquet)..... 0 15 à 0 00 Achigan..... 0 40 à 0 00 Carpes..... 0 25 à 0 00 Lacaille..... 0 08 à 0 00 Huîtres (la plate)..... 0 40 à 0 00 Siroc d'érable..... 0 75 à 0 80 Siroc d'érable..... 0 07 à 0 08

HENRI GUENETTE, Clerc du Marché.

A VENDRE—Deux lots de terre situés dans la paroisse St-Sauveur à trois milles de l'église, bois en quantité, bien arrosés. On y trouvera une bonne maison, grange, écuries, soixante acre, défriées. Se vendra avec ou sans stocks. S'adresser à James McArthur.

6 mars—2 m

PROPRIETE A VENDRE A DES CONDITIONS FACILES.

La Banque Ville-Marie étant sur le point de transporter ses bureaux à Ste-Thérèse, offre en vente sa propriété de St-Jérôme. Cette propriété comprend une magnifique bâtisse en briques, et un terrain vacant cha- une côté d'environ 33 pieds de largeur. Elle est située sur la rue principale, dans le centre de la ville, et doit nécessairement augmenter rapidement en valeur.

S'adresser à J. E. PARENT, Notaire.

12 Avril 1889.

Gaucher et Telmosse

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs, Epicerie

242, 244 et 246 rue Saint-Paul

VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT

Departement des Provisions: Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires

MONTREAL, P. Q.

12 Avril 9 1-4.

REPRODUCTIONS.

CAPTURE DE MORRISON.

Par le Constable MacMahon

Il ne avait été sur la police

Détails complets sur son arrestation.

SHERBROOKE, 22.—Je viens d'arriver en cette ville par le train spécial qui a transporté le prisonnier Morrison, et est entré en gare à quatre heures moins cinq minutes le matin.

Comme je l'ai annoncé dans ma dépêche qui vous est parvenue la nuit dernière, lorsque la nouvelle de l'arrestation a été donnée à Marsden tous les hommes de police, tant du détachement de Québec que de celui de Montréal, sont accourus au secours de MacMahon. J'ai accompagné la police. Nous arrivâmes sur le théâtre de la rencontre vers huit heures et demie.

Après une course à travers les champs, nous arrivâmes dans les environs de la maison du père Morrison. A trente pas de là, on aperçut dans l'ombre le constable MacMahon qui nous faisait signe nous appelant vers lui. Il tenait entre ses jambes, un homme étendu sur une couverture. C'était Donald Morrison.

Les nouveaux détails suivants de l'arrestation du fugitif, m'ont été racontés par les constables eux-mêmes.

Dans l'après-midi, lorsque Morrison se rendit à la maison de son père il était accompagné de deux individus. Ces derniers s'installèrent sur le chemin et firent le guet. Les deux constables, sans les perdre de vue, se tinrent à l'écart. Ils attendirent l'obscurité, puis à la faveur des ténèbres, ils se glissèrent avec précaution jusqu'à la maison.

En regardant par une petite fenêtre vitrée, la seule de la maison, ils virent un homme, selon le langage anglais, assis à cheval sur une chaise.

La mère Morrison semblait très agitée et combait l'inconnu de soins. Elle lui passa un petit flacon rempli de lait et le franger se leva. C'est alors que Pierre Leroy, surnommé "le sauvage," reconnut Donald Morrison.

Ils n'osèrent entrer immédiatement, mais attendirent qu'il sortit. Après avoir reçu le flacon des mains de sa vieille mère, Morrison se leva et se dirigea vers la porte. En mettant le pied sur le seuil, le constable MacMahon lui cria : "Hands up." (Levez les mains).

LA BATAILLE

C'est alors qu'il tira deux coups de revolver et s'élança à toutes jambes dans la direction du bois. MacMahon arma sa carabine Winchester, qui par un malencontreux hasard, ne fonctionna pas. Il la jeta par terre et déchargea sur le fugitif deux coups de revolver, dont deux balles l'atteignirent.

En même temps Pierre Leroy déchargeait sa carabine Winchester dans la direction qu'on tira sur lui plusieurs fois. Je l'ai pas vu tirer. Je l'ai aperçu, se sauvant quant les coups de fusil ont cessé, je suis allé à l'endroit où il m'avait semblé l'avoir vu tomber. Je me suis trouvé face à face avec un homme très grand et très robuste qui m'ordonna brutalement de rentrer en ajoutant qu'il me mettrait du plomb dans le corps si je n'obéissais pas. Quand ils ont emporté Donald, j'ai de nouveau essayé de lui parler, mais ils n'ont pas voulu me le permettre. Je lui ai alors demandé s'il pouvait parler, il m'a répondu : "Oui."

M. Murdoch Murray et quelques autres voisins qui sont accourus au bruit des détonations, corroboraient ce récit du père de Morrison.

En visitant le terrain, ce matin, j'ai vu plusieurs taches de sang, quelques cartouches, et le chapeau de MacMahon, qui était tombé dans un étang où il l'avait perdu.

La mère de Morrison était encore au lit, lors de ma visite. Elle pleurait amèrement ainsi que sa fille; mais le père, après qu'on lui eut dit que la blessure de son fils n'était pas dangereuse, envisagea la situation avec plus de calme.

APRÈS LA CAPTURE

Au bruit des détonations, plusieurs voisins accoururent avec des lanternes, mais n'osèrent approcher de trop près. Le constable MacMahon gardait son prisonnier, un revolver à la main, pendant que son camarade courait au village, prévenir la police.

Les deux individus qui faisaient le guet sur le chemin ont disparu sans que l'on sache où ils sont allés.

Transporté à la maison des policiers, Morrison fut couché sur le plancher, la face contre terre, vu que c'était la position la plus confortable pour lui. Il saignait peu et ne paraissait pas souffrir. Les détectives étaient très attentifs à son bien-être; et à sa demande, ils lui donnèrent un peu de brandy sucré.

A l'arrivée du train spécial, le blessé fut transporté dans le fourgon aux bagages et on le coucha sur un banc, sur de bonnes robes de buffle.

Il ne se plaignait pas, mais il dit que mieux aurait valu qu'on mit fin à sa carrière sur le coup. A ce moment, Leroy dit à quelqu'un que Morrison avait tiré sur lui.

UNE DÉNÉGATION

Celui-ci en entendant cette accusation s'écria avec beaucoup de vivacité : "Comment cet homme peut-il parler ainsi! Le Seigneur tout-puissant peut me couper en deux si j'ai jamais tiré un seul coup."

On eut beau s'efforcer de prévenir le grand constable Moe, qui arriva bientôt avec le docteur Austin qui sonda les blessures et constata que deux balles avaient pénétré dans les chairs sans causer de graves lésions.

Le blessé est en ce moment dans la prison de Sherbrooke.

PRIS AU PIÈGE

Le piège n't le fugitif a été victime avait été préparé depuis longtemps. Morrison avait dit plusieurs fois à différentes personnes : "Oh! ce ne sont pas ceux de Québec qui m'arrêteront." Ou bien en parlant du grand constable Moe : "Il peut rester dix ans ici, il ne m'arrêtera jamais."

Celui qu'il redoutait le plus était le détective Carpenter. Ce dernier s'était concerté avec le capitaine Giroux, qui vint le chercher vendredi soir, avant la tombée de la nuit et le conduisit à Stornoway. Ce qui avait été prévu arriva : les emissaires de Morrison l'avertirent du départ du détective qui avait eu soin de prévenir ses hommes et de leur faire promettre de surveiller la maison nuit et jour.

Morrison crut que les autres constables n'entreprendraient rien sans leur chef et en profita pour venir passer le dimanche après-midi chez son père.

MACMORON SAIN ET SAUF !  
Une balle a traversé le chapeau de Pierre Leroy, mais aucun des deux braves n'est blessé. De bonne heure, ce matin, la nouvelle s'est déjà répandue rapidement dans toute la ville et de nombreux groupes de curieux nous interrogent et s'entretiennent de l'événement.

DERNIERS DÉTAILS

Le revolver dont s'est servi Morrison est de la longueur de dix pouces, système Colt; il a une magnifique gaine en cuir artistiquement travaillée et maintenue au corps par une courroie.

Lorsque l'on examina son revolver, on constata que deux cartouches seulement avaient été brûlées. Le détective Carpenter avait eu soin de placer lui-même ses hommes avant de partir hier soir.

Le constable MacMahon, qui a arrêté Morrison, est un des officiers les plus intelligents de la police de Montréal. Il n'est pas marié et est devenu constable en mars 1886. Depuis lors, il s'est signalé comme un des premiers hommes qui méritent de la promotion. Il parle parfaitement bien le français et l'anglais. Ce fut lui qui en compagnie du détective en chef Cullen et du détective Carpenter suivit les traces du meurtrier McGrath à Lachine et opéra son arrestation.

MacMahon, durant l'an dernier a fait le service spécial sur la rue Saint-Jacques, dans le voisinage du bureau de poste et son affabilité a plu beaucoup à tous ceux qui ont eu des relations avec lui. MacMahon est d'une stature au-dessus de six pieds et est aussi bon garçon qu'il est grand. Il est très estimé de ses confrères aussi bien que par ses supérieurs. Quand il a une cause en mains il est comme un lévrier et ne manque jamais son coup.

PIERRE LEROYER

Pierre Leroy qui était avec le constable MacMahon, quand ce dernier a tiré sur Morrison est un chasseur français. Il est un des guides du club de chasse et de pêche de Megantic et connaît mieux que personne la région qui environne le lac Megantic. C'est un maître chasseur d'une grande expérience. Il prétend être le seul homme qui soit parvenu à apprivoiser le caribou canadien. Les Montréalais doivent se rappeler qu'il en emmena un en cette ville il y a un an. Ce chevreuil a une vitesse de 242 minutes par mille obtenue dans une course à Lewiston. Leroy se fait des revenus en parcourant, pendant l'été, les campagnes avec une ménagerie consistant du caribou trottier, d'une femelle de caribou, de quatre ours, deux chevreuils, un porc-épic et deux singes.

Leroy est en bel homme d'une hauteur de six pieds, mince de corps, vêtu de peaux et portant les cheveux longs. C'est un homme paisible quand il est sobre mais du moment que l'eau de feu a touché ses lèvres il devient terrible. Sa longue expérience dans les bois en fait un des guides favoris pour les touristes durant la belle saison. Il possède de riches présents qui lui ont été donnés par des visiteurs américains. Pendant l'hiver une visite à son chantier est très intéressante et on y voit toute une meute de chiens errer autour de sa hutte, obéissant aux moindres commandements de leur maître. On ne pouvait choisir un meilleur homme pour aider à la capture du présent.

LES RÉCOMPENSES

L'honorable M. Mercier a eu une longue entrevue avec le juge Dugas hier matin; et l'on presume que c'était au sujet de l'arrestation de Morrison.

Questionné sur la récompense promise de \$3,000, M. Mercier a répondu : "Je ne puis dire comment elle sera payée. Je ne sais pas s'il y a un temps spécifié dans la proclamation. Le procureur-général est plus particulièrement chargé de cette affaire. MacMahon a certainement fait preuve de bravoure."

Le juge Dugas a exprimé l'espoir que la récompense serait divisée entre tous ceux qui ont pris part à l'expédition.

LA PART DE LA POLITIQUE

Un correspondant du Witness, parlant des amis de Morrison qui ont été arrêtés, dit : "Il y a eu 14 mandats d'arrêt en tout. Six se sont échappés et huit ont été incarcérés. Ceux-ci étaient tous des conservateurs. Les libéraux sont les plus nombreux. M. Munro s'est présenté en opposition à M. Pope aux dernières élections; aucun de ceux qui ont voté pour Munro n'a été arrêté. M. Hugh Leonard était l'adversaire de M. McIntosh pour le parlement local; pas un des partisans de Leonard n'a été arrêté. Si l'on devait arrêter quelqu'un, il y en avait autant ou, peut-être, plus dans le parti libéral."

"Murdo McAulay, l'un de ceux qui ont été arrêtés et menés à Sherbrooke, m'a fait le récit suivant : "L'autome dernier, quand la proclamation contre Morrison a été publiée, j'ai dit à ma femme que c'était contre la loi de lui donner à manger. Elle me répondit qu'elle ne pourrait pas lui refuser s'il venait à lui demander à manger par cause de frayeur. Un jour il vint et lui demanda quelque chose à manger, et madame McAulay, naturellement, ne put le refuser. C'est tout ce que McAulay a fait dans l'affaire."

"John McLeod dit qu'il ne s'est jamais immiscé dans l'affaire Morrison, ni dans un sens, ni dans l'autre. Quand ils arrêteront Murdo McArthur, il dit simplement qu'ils devraient au moins lire le mandat avant de l'amener. Il lui fut répondu que s'il en disait davantage, il serait arrêté lui aussi. C'était une drôle de plainte pour amener un homme à 70 milles."

"Le menu à la prison de Sherbrooke consistait de "porridge" et de pain pour le déjeuner et le dîner. Ils n'avaient que trois cuillères pour six. Le gouvernement de Québec doit être très pauvre s'il ne peut fournir les cuillères avec le porridge des prisonniers."

ARRIVÉE DES DÉTECTIFS

Les hommes de police engagés dans l'expédition contre Morrison, sont arrivés à 6 heures hier soir.

Le constable MacMahon, celui qui a opéré l'arrestation est aussi de retour.



LUNETTES et LORGNONS

— DE —  
B. LAURANCE

Les seuls Articles réellement Anglais sur le Marché Canadien!

De Purs Crystaux sont gardés

COMME ÉCHANTILLONS DONNÉS AUX ACHETEURS POUR DÉMONTRER LEUR NATURE.

Ils sont recommandés par des certificats du président, vice-président de l'Association du Canada; du président du collège de médecins et de chirurgiens de Québec; du doyen de la faculté de médecine de l'Université Laval; du président et ex-président du Conseil de médecine de la Nouvelle-Écosse.

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU,

Ma. B. LAWRENCE, Monsieur,

9 Mai 1888.

Son Éminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec m'exprime son désir de vous faire connaître que les lunettes que vous lui avez procurées sont de la meilleure qualité et mieux appropriées à sa vue que celles dont elle a fait usage jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur.

(Signé.) J. B. Z. BOLDUC, Proc.

En vente seulement chez S. G. LAVIOLETTE, marchand général, St-Jérôme.

HOTEL GODMER

SAINTE-ADELE

COMTE DE TERREBONNE

Confortable établissement maintenu sur un bon ton par Onésime GODMER, que les gens qui visitent le Nord ne sont pas sans connaître avantageusement. — On traite les étrangers avec déférence et prévenance. — Tables bien servies. — Bonnes écuries et remise — N'oubliez pas de vous arrêter chez O GODMER, village de Ste-Adèle.

HOTEL O. DUCHESNE

(Maison de Tempérance)

St-Jovite, Comte de Terrebonne, P.Q.

Le principal hôtel de l'endroit; très bel édifice et site magnifique. Cette maison à laquelle on a fait subir dernièrement des améliorations considérables est aménagée très confortablement, meubles somptueux, piano, etc. Bonnes chambres; table irréprochable; repas servis à toute heure. Prix modérés. Les patrons de l'établissement sont pleins d'urbanité pour leurs hôtes. Belles dépendances. Étables et bâtiments de première classe. Chevaux de louage à la dis; osition de ceux qui veulent voyager dans le Nord.

Sarrazin de Semence

— A VENDRE AU —

Moulin à Farine, Village St-Jerome

Ce sarrazin est du Japon ou sarrazin aux feuilles argentées. La couleur des feuilles empêche ce sarrazin de brûler par le soleil, conséquemment, il peut être semé bien à bonne heure et être récolté avant les gelées. Il fait une farine splendide et donne un produit trois fois autant que le sarrazin noir. St Jérôme, 18 avril 1889.

JOS. E. PARENT

NOTAIRE et COMMISSAIRE.

Maison Villeure. — Près du Marché, St. Jérôme.

Argent à prêter sur première hypothèque, escompte de billets d'échanges ou autres achats et vente de propriétés sur commission. Plusieurs belles fermes et moulins et autres propriétés à vendre. Annonces dans les journaux gratuits. Attention spéciale donnée aux Inventaires, au règlement et à l'administration des Successions et prompt reddition de comptes. M. Parent représente aussi deux des meilleures Assurances :

La North British & Mercantile, sur la vie et sur le feu.

Capital et Fonds acc \$46,000,000  
Revenu annuel, 10,800,000

LA CANADIENNE

SUR LA VIE.

1 a-1 j-3

A VENDRE—Les magnifiques moulins à scie et à farine de M. Simeon Cyr, dans la paroisse de St Hyppolite, y compris un beau lot de terre de trois arpents de front sur vingt-huit de profondeur. Ce sont les seuls moulins de ce genre à St Hyppolite. Conditions faciles. S adresser à Simeon Cyr. St Jérôme.

ON DEMANDE un apprenti boulanger, S'adresser à Hector Labelle, Saint-Jérôme.



Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui envoient des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes :

1o Adressez : "La Gazette du Canada Ottawa, Canada."

2o Indiquez le nombre d'insertions requises.

3o Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont : dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre. Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN

Imprimeur de la Reine

Bureau de l'Imp. de la Reine }  
1er avril 1886.

E. GIBAUT

MAGASIN

d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Grains,

PROVISIONS, FERRONNERIES,

FAIENCE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont

(Bâtisse Horrieux.)

St-Jérôme, 2 janvier 1882

LIVRES ET PAPETERIES

Nous avons toujours, comme précédemment, un grand choix d'ouvrages de

LITTÉRATURE, HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

et autres, le tout un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIÈRES, DE PIÈTE, les LIVRES D'ÉCOLE, ainsi que les articles de librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessaires par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue

St-Vincent

MONTREAL

HOTEL DU PACIFIQUE

—TENU PAR—

JOHN FORGET

SAINTE-THERESE

COMTE DE TERREBONNE

On trouvera à cet hôtel, bonne table et chambres confortables, les meilleurs Vins, Liqueurs, Cigares, etc., etc., et

GRANDES ECURIES

V. F. LEFEBVRE,

MARCHAND-TAILLEUR



MARCHAND-TAILLEUR

Tweeds Français, Écossais et Anglais, Serge rayé et unies de toutes couleurs, fourniture extra. Spécialité de chapeaux pour hommes, et aussi une

Grande quantité de Merceries à très bon marché.

COUPE ÉLEGANTE et couture de première classe dans le New-York style.

Rue ST-GEORGES, Block GAUTHIER, Près du Marché ST-JEROME.

S. G. LAVIOLETTE,

— MARCHAND DE —

Ferronneries, Peintures, Vernis,

Faïence, Poterie, Verrerie, Etc.

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard

RUE SAINT-GEORGES, Près du Marché

S. G. LAVIOLETTE.

ST-JEROME.

ROYAL

Valeur des Polices en 1886..... \$ 73,999.00

COMMERCIAL UNION

Valeur des Polices..... \$ 27,502.16

IMPERIAL

Valeur des Polices..... 19,592.00

QUEEN

Valeur des Polices en 1886..... \$ 21,430.00

PHENIX

Montant total de ces Polices..... \$ 11,992

Sécurité absolue. Tous dommages payés avec promptitude.

Dr C. L. DeMARTIGNY

Agent de ces diverses Compagnies

pour le district de Terrebonne

STATUTS DU CANADA

PRIX DES STATUTS

AU BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE, A OTTAWA

B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine.

PROVINCE DU CANADA

	\$	c		\$	c
Statuts Refondus H. C. ....	25		Code.....	1	00
" " B. C. ....	1	25	Lois criminelles en 1 vol.....	0	00
Code de Procédure Civile .....	1	25	Ordres en Conseil, à 1874.....	1	25

PUISSANCE DU CANADA

Vic	Statuts de 1869	\$	c.	Vic	Statuts de 1876, Vol. II.	\$	c.
32 à 33	1870.....	1	50	41	" " " " " " " " " " " "	1	00
33	" " " " " " " " " " " "	0	80	"	" " " " " " " " " " " "	1	50
34	" " " " " " " " " " " "	0	80	"	" " " " " " " " " " " "	1	25
35	" " " " " " " " " " " "	2	00	"	" " " " " " " " " " " "	0	40
36	" " " " " " " " " " " "	1	60	"	" " " " " " " " " " " "	1	50
37	" " " " " " " " " " " "	1	43	"	" " " " " " " " " " " "	0	50
38	" " " " " " " " " " " "	1	50	"	" " " " " " " " " " " "	1	00
"	" " " " " " " " " " " "	0	80	"	" " " " " " " " " " " "	1	00
39	" " " " " " " " " " " "	0	80	44	" " " " " " " " " " " "	0	80
"	" " " " " " " " " " " "	0	80	45	" " " " " " " " " " " "	0	80
"	" " " " " " " " " " " "	1	50	"	" " " " " " " " " " " "	1	25
40	" " " " " " " " " " " "	1	00	"	" " " " " " " " " " " "	1	00
"	" " " " " " " " " " " "	0	60	"	" " " " " " " " " " " "	1	00
"	" " " " " " " " " " " "	1	50	"	" " " " " " " " " " " "	2	00
41	" " " " " " " " " " " "	0	80	46	" " " " " " " " " " " "	1	00
					" " " " " " " " " " " "	0	80